**7979**

**PROJET DE LOI**

**portant approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant l’exploitation commune des aéronefs de transport A400M au sein d’une unité binationale, fait à Luxembourg, le 31 août 2021**

Le projet de loi a pour objet l’approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant l’exploitation commune des aéronefs de transport A400M au sein d’une unité binationale, fait à Luxembourg, le 31 août 2021. Le projet A400M fut lancé sur base d’un « Memorandum of Understanding (MoU) », lequel n’a cependant pas valeur légale, alors que l’engagement luxembourgeois au sein d’une unité binationale comprend un abandon partiel de souveraineté, l’unité binationale, dans laquelle l’avion luxembourgeois est intégré, étant effectivement opérée depuis la base aérienne militaire belge de Melsbroek. Le projet de loi 7979 a donc pour objet de créer cette base légale par l’approbation du Traité qui remplacera l’arrangement technique entre le Ministre de la Défense du Royaume de Belgique et le Ministre de la Défense du Grand-Duché de Luxembourg concernant l’exploitation commune des avions de transports A400M dans la flotte binationale, signé à Bruxelles, le 12 juillet 2018.